



# CHARTRE NATIONALE QUALITÉ DES SERVICES À LA PERSONNE



## PROFESSIONNELS DES SERVICES À LA PERSONNE, NOUS NOUS ENGAGEONS

- **Accueil. Disponibilité. Réactivité.**  
Répondre de manière rapide et adaptée à chaque demande.
- **Clarté. Rigueur. Transparence.**  
Fournir des informations complètes et fiables tout au long de la prestation.
- **Personnalisation. Écoute. Suivi.**  
Adapter notre intervention à l'évolution de vos besoins.
- **Compétences. Expériences. Savoir-faire.**  
Mettre à votre service des intervenants compétents et professionnels.
- **Confidentialité. Respect. Discrétion.**  
Respecter votre vie privée et votre intimité.
- **Qualité. Évaluation. Amélioration.**  
Faire évoluer nos pratiques pour améliorer votre satisfaction.



Nous nous engageons à respecter les principes de la Charte nationale Qualité, à auto-évaluer chaque année la qualité de nos services et à l'améliorer.

Retrouvez la liste des organismes adhérant à la Charte sur  
[www.servicesalapersonne.gouv.fr](http://www.servicesalapersonne.gouv.fr)

